Envoyé en préfecture le 27/04/2026
Reçu en préfecture le 27/04/2026
Publié le
ID : 022-212200927-20260427-20260405-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE

L'ASSOCIATION FONCIERE DE KERPERT

Séance du lundi 27 avril 2026

15 HEURES

PRESENTS : LE BEGUEC Marilyse (présidente), DERRIEN Frédéric, MAHE Jean Claude, ANDRE Goulven, GESTIN Ronan, MAHE Fabien, PHILIPPE Christian, HAMONOU Cédric.

Excusé(s) : CORBIC Stéphane, CORBIC Christophe

Absents: ALLANIC Yann, TALOC Bruno, ANDRE Servane, CHARPENTIER François, BOUTIER Laurent, BARBOT Erwann

Nombre de conseillers en exercice : 16 **Votants** : 9 **Présents** : 7

Secrétaire de séance : MAHE Jean Claude

Date de convocation le 15 avril 2026

DELIB 2026-04-05: Indemnité secrétaire de l'Association Foncière

Madame la Présidente informe les membres de l'Association Foncière que c'est le secrétaire qui a toujours effectué les fonctions du secrétariat de l'Association Foncière. Cette fonction consiste à rechercher les propriétaires des parcelles communales, les éventuelles ventes de terrain, l'émission des titres de recettes, l'élaboration du budget et des différents documents administratifs de l'Association Foncière Rurale et soumet de reverser l'indemnité de secrétariat d'un montant de 500,00 € net.

Les membres de l'Association Foncière après en avoir délibéré décident à l'unanimité :

- De verser l'indemnité d'un montant de 500,00 € net au secrétaire.
- De verser annuellement une indemnité d'un montant de 500,00 € net au secrétaire pour le travail de secrétariat de l'association.

Fait et délibéré en Mairie les Jour, Mois et An Susdits

La présidente de l'Association

Marilyse LE BEGUEC